

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

File Number: D02-02-24-0072

Date: January 10, 2025

Applicant: Vincent Carbonneau

Comments due date: January 24, 2025

Applicant E-mail:
vincent@moderndesignbuild.com

Planner: Shoma Murshid

Applicant Phone Number: 617-823-7010

Ward: 20 - Osgoode

Owner: 15669481 Canada Inc.

Ward Councillor: George Darouze

Site Location

1579 9th Line Road, Osgoode, ON K0A 2P0

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment application for the severance of a surplus farm zoning. The zoning amendment is needed to restrict residential development on the retained lands.

Proposal Details

The site is located on the east side of 9th Line Road and is approximately 7.18 hectares in size. It is currently used for farming and contains a residential dwelling and several barns. The property does not have a heritage designation and is not listed on the heritage reference list.

The surrounding lands are primarily zoned Agricultural.

This application seeks a Zoning By-law amendment to address the retained lands after the severance of a surplus farm dwelling. The amendment is required to restrict future residential development on the retained agricultural lands, in keeping with zoning policies for agricultural use.

Related Planning Applications

N/A

Timelines and Approval Authority

The "On Time Decision Date", the target date the Zoning By-law Amendment application will be considered by the City's Agriculture and Rural Affairs Committee, is February 6, 2025.

Submission Requirements

If a person or public body would otherwise have an ability to appeal the decision of Council of the City of Ottawa to the Ontario Land Tribunal but the person or public body does not make oral submissions

at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Land Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-24-0072 in the subject line.
 - a. Please note, comments will continue to be accepted after the initial comment period due date noted above. However, comments received after the above date may not be reflected in the staff report.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at **ottawa.ca/devapps**.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Shoma Murshid, Development Review Planner
Planning, Development, and Building Services Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 15430
Shoma.Murshid@

Résumé de la proposition de modification du Règlement de zonage

N° de dossier : D02-02-24-0072

Date : 10 janvier 2025

Requérant : Vincent Carbonneau

Date limite des commentaires : 23 janvier 2025

Courriel du requérant :
vincent@moderndesignbuild.com

Urbaniste : Shoma Murshid

N° de tél. du requérant : 617-823-7010

Quartier : 20 - Osgoode

Propriétaire : 15669481 Canada Inc.

Conseiller : George Darouze

Emplacement

1579, chemin 9th Line, Osgoode (Ontario) K0A 2P0

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification du Règlement de zonage ayant pour objet de permettre la disjonction d'une habitation agricole excédentaire. Cette modification est nécessaire afin d'interdire tout aménagement résidentiel sur les terrains conservés.

Détails de la proposition

L'emplacement se trouve du côté est du chemin 9th Line. Couvrant une superficie d'environ 7,18 hectares et utilisé à des fins agricoles, il est occupé par une habitation et plusieurs granges. Il ne fait l'objet d'aucune désignation patrimoniale et ne figure pas sur la Liste de référence des biens à valeur patrimoniale.

Aux alentours, on retrouve surtout des exploitations agricoles ainsi qu'un centre équestre, une habitation située à l'ouest, une autre au sud et des terrains non aménagés à l'est et au nord.

Cette demande de modification du Règlement de zonage concerne la disjonction d'une habitation agricole excédentaire. Elle est nécessaire afin d'interdire tout aménagement résidentiel futur sur les terres agricoles conservées, conformément aux dispositions de zonage d'une utilisation agricole.

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'agriculture et des affaires rurales de la Ville, est fixée au 6 février 2025.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public avait par ailleurs la capacité d'interjeter appel de la décision du Conseil municipal de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, mais que la personne ou l'organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, la personne ou l'organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-24-0072 dans la ligne objet.
 - a. Veuillez noter que les commentaires seront encore acceptés après la date limite de commentaires susmentionnée. Toutefois, les commentaires reçus après cette date ne seront pas nécessairement pris en compte dans le rapport du personnel.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Shoma Murshid, urbaniste responsable des projets d'aménagement

Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment

Ville d'Ottawa

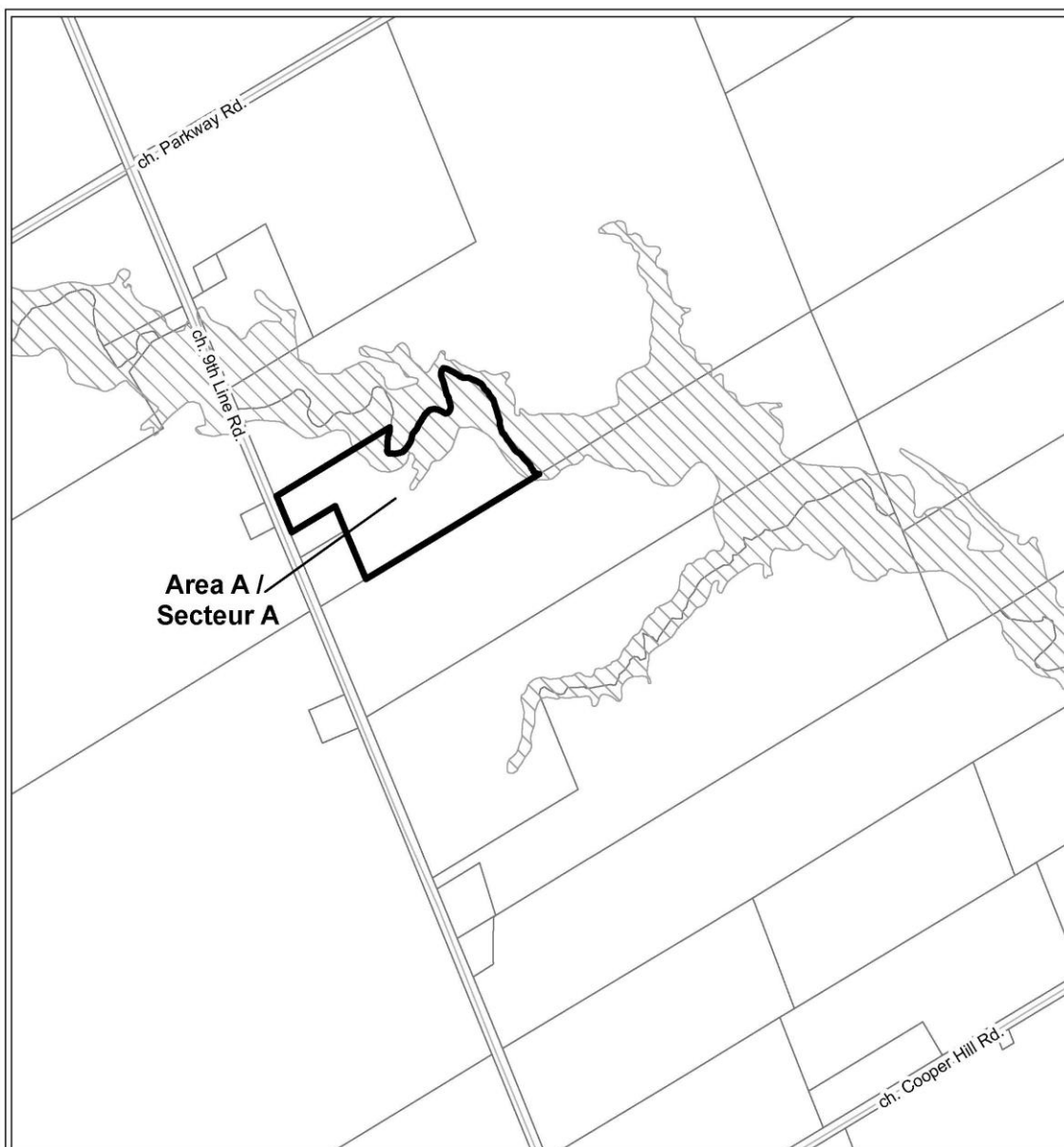
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Tél. : 613-580-2424, poste 15430

Shoma.Murshid@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
D02-02-24-0072	25-0012-X	1579 chemin 9th Line Road	
I:\CO\2025\Zoning\9th_Line_1579			
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>			
<small>©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2025 / 01 / 07		Area A to be rezoned from AG to AG8 Le zonage du secteur A sera modifié de AG à AG8	Existing Flood Plain (Section 58) / Plaine inondable (Article 58)